

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 31 MARS 2026**

2026/22

L'an deux mille vingt-six, le 31 Mars à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastasié régulièrement convoqué le 25 mars 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire,

PRESENTS : MM TIXADOR – HIBSCHELE - Mme HURLIN – M. FABRE – Mme LAPIERRE – M. COULON – Mme ARNAUD GIBOULET – M. BECHARD – Mmes PAIN - BAECKER – M. AUBIN – Mme GUILLET – MM. RODRIGUEZ – DEHAUSSE – Mme GEYNET HOULONNE – M. CLOCHEAU –

ABSENTS EXCUSES : Mme DE CORO – Mme GAMONDES - M. FARA

PROCURATIONS : Mme DE CORO à Mme ARNAUD-GIBOULET
Mme GAMONDES à M. TIXADOR
M. FARA à Mme PAIN

Soit 19 votants

OBJET : Changement du lieu habituel de réunion du conseil municipal

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-7,

VU la délibération 2022/35 du 29 juin 2022 portant modification du lieu de tenue des séances du conseil municipal pour le transférer de l'annexe de la mairie vers une salle du foyer communal,

CONSIDERANT les travaux réalisés dans la salle annexe de l'hôtel de ville, qui est également la salle des mariages, rendant notamment l'acoustique d'une part et le chauffage d'autre part, beaucoup plus agréables ; la salle est aujourd'hui accessible aux personnes à mobilité réduite. Le public qui assiste aux séances du conseil municipal reste très peu nombreux et la superficie de la salle peut tout à fait accueillir les quelques personnes assidues. Enfin, ce transfert permettrait de libérer la salle du foyer communal pour d'autres activités.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Décide à l'unanimité

ARTICLE 1 : de ramener le lieu habituel du conseil municipal dans la salle annexe de la mairie – 110 rue de l'hôtel de ville – 30190 SAINTE ANASTASIE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Gilles TIXADOR

Porte des Gorges du Gardon - Site classé

